

Zonage applicable aux kinésithérapeutes conventionnés

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales

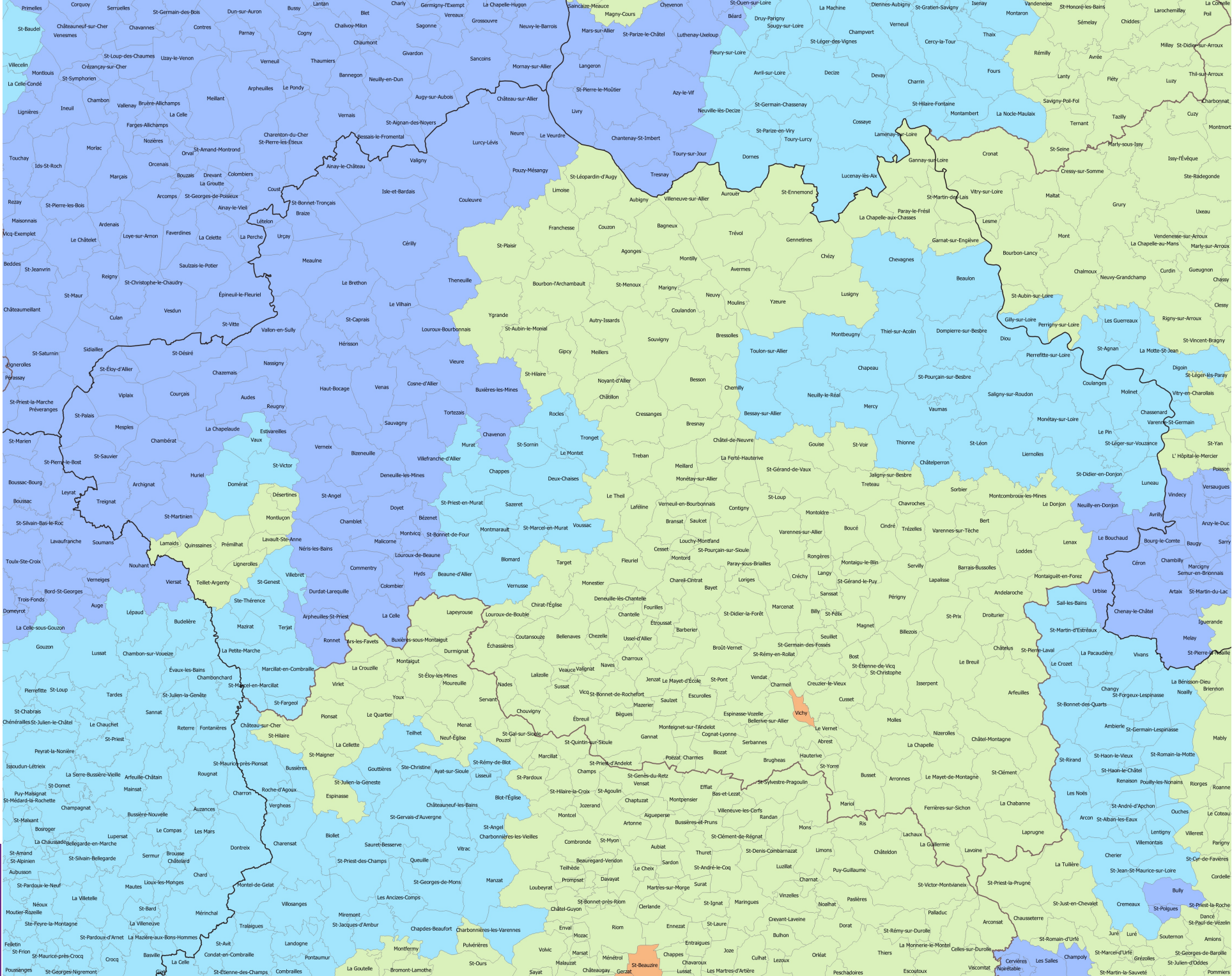
- Type de zone :
- Zone très sous dotée
 - Zone sous dotée
 - Zone intermédiaire
 - Zone très dotée
 - Zone sur dotée

En raison de la superposition de certaines dénominations, des communes peuvent ne pas être indiquées.

Carte établie par la FFMKR sur la base de l'arrêté du 18/03/2019 publié au RAA Auvergne-Rhône-Alpes le 28/03/2019

Date d'application du zonage : 28/03/2019
Date d'application des contrats incitatifs : 28/03/2019

Mise à jour : 29/03/2019



Vichy